

LES POSTES—ON DEMANDE D'EMPÊCHER L'UTILISATION DES BOÎTES VERTES ET DE LIVRER LE COURRIER À DOMICILE TROIS JOURS PAR SEMAINE À RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (QUÉBEC)

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de déposer devant cette Chambre, aujourd'hui, une pétition signée par les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies situé dans ma circonscription qui sont victimes de discrimination par la Société canadienne des Postes. Les résidents de Rivière-des-Prairies demandent à cette Chambre et à la Société canadienne des postes d'empêcher l'utilisation des boîtes vertes dans la circonscription et ils demandent également la livraison du courrier à domicile à raison de trois jours par semaine.

[Traduction]

ON DEMANDE L'EXPANSION DES PROGRAMMES DE LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et de Halifax, qui demandent à la Chambre de considérer les coopératives comme étant des entreprises démocratiques en mesure de gérer des logements à prix abordables. Ils demandent humblement à la Chambre de rejeter toute mesure visant à réduire les fonds que le gouvernement continuerait à accorder aux coopératives de logement. Dans l'intérêt d'une expansion communautaire stable, ils demandent que le gouvernement continue à encourager le programme de logement coopératif.

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME KATIMAVIK

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, il est approprié aujourd'hui alors que nous débattons une motion concernant les politiques du gouvernement à l'endroit de la jeunesse, que je puisse encore présenter deux pétitions. La première émane du Québec et l'autre de Windsor. Un nombre global de 150 noms figurent sur ces pétitions et ces gens protestent contre l'annulation du programme Katimavik laquelle illustre bien la politique du gouvernement envers les jeunes.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pat Carney (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'énergie et prévoyant des mesures qui s'y rapportent.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le ministre présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Présentation de projet de loi

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, on répondra aujourd'hui à la question n° 551.

[Texte]

LE PROJET D'USINE DE VALORISATION DE PÉTROLE Lourd

Question n° 551—**M. Caccia:**

1. Le gouvernement a-t-il apporté une contribution de \$63 millions au projet d'usine de valorisation de pétrole lourd de la Husky à Lloydminster et, dans l'affirmative, a) quelle proportion de ce montant a-t-on consacrée ou doit-on consacrer aux études écologiques, b) quels secteurs ou aspects particuliers feront l'objet d'une étude à l'égard des étapes de (i) la construction (ii) l'exploitation (iii) la fermeture du projet?

2. Le projet a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact écologique et d'une enquête publique complète et sinon, pourquoi?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Les gouvernements du Canada, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont convenu d'apporter une contribution totale de 63 millions de dollars au projet d'usine de valorisation de la Husky: 36 millions du Canada et 13.5 millions de chacune des deux provinces.

a) Des 50 millions de dollars dépensés à ce jour, 1.5 million sont allés directement à la préparation d'un énoncé des incidences environnementales. Une somme beaucoup plus considérable a été consacrée aux études techniques nécessaires pour mettre au point des procédés industriels qui sont relativement inoffensifs pour l'environnement. En outre, environ un demi million de dollars a été consacré à l'optimisation des méthodes de traitement des eaux usées afin de mettre au point des techniques de pointe, et 1 million de dollars a servi aux installations d'essai de rejet des déchets en puits profonds.

b) (i)—(iii) La contribution des gouvernements aidera la société *Husky Oil Ltd.* à terminer la phase d'études techniques avant la construction et à établir des estimations finales des coûts de construction, des conditions et des dépenses d'exploitation courantes ainsi que la durée utile probable du projet. À partir de ces résultats, les gouvernements et la société *Husky Oil Ltd.* seront en mesure d'évaluer s'il sera nécessaire et souhaitable de continuer à financer le projet. Dans son rapport final, la société Husky fournira un résumé des dépenses engagées avant avril 1986 et jusqu'à la fin de la phase actuelle du projet au début de l'an prochain.

2. Les trois gouvernements ont convenu d'utiliser une étude d'impact écologique en Saskatchewan et d'avoir chacun un nombre égal de représentants aux comités d'examen.

En novembre 1984, le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan publiait des lignes directrices relatives à la préparation de l'énoncé des incidences environnementales du projet d'usine de valorisation que la société Husky prépara par la suite. Suite à l'examen détaillé et à l'acceptation de l'énoncé par toutes les parties concernées, la Saskatchewan a approuvé le projet en principe du point de vue de l'environnement. L'approbation du projet a été précédée d'une période d'enquête publique en Saskatchewan et elle sera maintenue à condition que la Husky termine sous peu une étude détaillée des options d'évacuation des déchets liquides (y compris l'injection dans des puits profonds ainsi que le traitement et l'évacuation des déchets dans la rivière Saskatchewan Nord).